

N° 5/3043

Rabat, le 11 0 NOV. 2025

Décision d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat de 1^{er} grade

(Réf :18/2025)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 joumada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 joumada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 06 hija 1433 (22 Octobre 2012) relative à la procédure de recrutement dans les Etablissements et Entreprises publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'organiser un concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat de 1^{er} grade :

Grade	Nombre de poste	Lieu d'affectation
Ingénieur d'Etat de 1 ^{er} grade	1	Marrakech

ARTICLE 2 : Les candidat(e)s désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé au plus de 45 ans à la date de recrutement ;
- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat, en génie des Procédés ou Génie Industriel ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans les tests et essais de qualité des équipements ;

ARTICLE 3 : Les listes des candidat(e)s présélectionné(e)s pour passer les épreuves du concours, seront publiées sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

Le classement final des candidat(e)s retenu(e)s ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.



ARTICLE 4 : Le dossier à présenter par chaque candidat doit être enregistré exclusivement et obligatoirement sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma, au plus tard le**24 NOV. 2025**..... à 16h30.

Seuls les dossiers soumis via cette plateforme seront pris en considération.

Le Directeur Général de l'Agence
Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
Mohamed BENYAHIA

